

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 234

28 janvier 2016

SOMMAIRE

Allenby S.A.	11229	Travel Retail S.à r.l.	11204
Anexxus S.A.	11205	TSLE HoldCo 1 (A), S.à r.l.	11226
CVI AA Lux Sub Holdings S.à r.l.	11225	TSLE Holdco 1-I, S.à r.l.	11205
CVI CHVF Lux Sub Holdings S.à r.l.	11232	TSLE Holdco 1, S.à r.l.	11226
CVI CVF III Lux Sub Holdings S.à r.l.	11232	TSLE Issuer 1, S.à r.l.	11226
CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l.	11232	UBIK	11227
CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l.	11232	UHY Fibetrust S.à r.l.	11227
CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l.	11232	Unité Finance S.à r.l.	11228
dnA	11230	Utrecht S.à r.l.	11227
Ellmer & Co. S.A.	11228	Vanderplanck Lux SA	11229
Energies Tech sàrl	11231	Vandersanden Bricks S.A.	11227
FJCenter	11195	VAT Lux III S.à r.l.	11230
Inline Euro S.à r.l.	11226	VAT Lux II S.à r.l.	11229
K Group Holding S.à r.l.	11206	Vatoa Holding S.A.	11230
MP III Lux S.à r.l.	11186	Vervit Distribution S.A.	11231
Talents Institutional Fund	11204	Vespa Capital S.A.	11228
TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à r.l.	11205	Victoriosa S.A.	11228
TPG Specialty Lending Europe I, S.à r.l.	11205	Vitale Capital S.A.	11229
		Vortex Holding S.A.	11231

MP III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.537.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of November.

Before us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Faith Rosenfeld, professionally residing in 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, United States, here represented by Mrs Stefanie KREUZER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the appearing party wishes to incorporate with the following articles of association:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “MP III Lux Sàrl” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if half of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers ("Managers' Circular Resolutions") shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing ("Written Shareholders' Resolutions").

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares issued have been entirely subscribed by Ms. Faith Rosenfeld, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) each.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term:

- Ms. Faith Rosenfeld, director, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.; and

- Mr. Marcus Colwell, director, born on 23 May 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, U.S.A.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Jan Lubawinski, private employee, born on 11 February 1976 in Berlin-Friedrichshain, Germany, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Armando José Brochado Soares Correia, private employee, born on 7 April 1984 in Lisbon, Portugal, with professional address at 2A rue de l'Ouest L-2273, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux novembre.

Par devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mme. Faith Rosenfeld, résidant professionnellement au 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Madame Stefanie KREUZER, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire officiant à adopter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée - private limited company- que la comparante souhaite intégrer avec les statuts suivants:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «MP III Lux S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une «Assemblée Générale»).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des «Résolutions Ecrites des Associés»).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice financier devra commencer à la date de constitution de la Société et se terminer le trente-et-un (31) décembre 2016.

2. Les dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) actions émises ont été entièrement souscrites par Mme. Faith Rosenfeld, susmentionnée, pour le prix d'un euro (1 EUR) chacune.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent disponible à la Société.

La contribution totale d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est entièrement allouée au capital social.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit encourus par la Société ou qui seront supportés par la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixé à 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes A de la Société pour une durée illimitée:

- Mme. Faith Rosenfeld, directeur, née le 22 décembre 1951 dans l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle le 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis; et

- M. Marcus Colwell, directeur, né le 23 mai 1962 dans l'Etat du Michigan, ayant pour adresse professionnelle le 40 West, 57th Street, 33rd Floor, New York 10019, Etats-Unis;

3. Les personnes suivantes sont nommées gérantes B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jan Lubawinski, employé privé, né le 11 février 1976 à Berlin-Friedrichshain, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Armando José Brochado Soares Correia, employé privé, né le 7 Avril 1984 à Lisbonne, Portugal, ayant pour adresse professionnelle le 2A rue de l'Ouest L-2273, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kreuzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015187210/499.

(150209183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

FJCenter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 201.442.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FJ World, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.863,

représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou toutes sortes d'instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «FJCenter».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de

pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

FJ World, préqualifiée, déclare, à travers son mandataire, avoir souscrit à la totalité des cinquante mille (50.000) parts sociales dont la valeur nominale est de un euro (1,- EUR) et qui ont toutes été entièrement libérées pour la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par versement en espèce de telle sorte que la Société a désormais à sa disposition cette somme, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant unique de la Société:
 - M. Franck Janisset, né le 15 avril 1960, à Monistrol sur Loire, France, résidant au Lotissement «Les Mouettes», Pierreblanche, 43120 Monistrol sur Loire, France.
 La durée du mandat du gérant unique est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue française, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Follows the English translation of the above text:

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FJ World, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.863,

here represented by Peggy Simon, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 6, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may eventually carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “FJCenter”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a

decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st 2016.

Subscription - Payment

FJ World, prenamed, declares, through to its proxy holder, to subscribe to the entirety of the fifty thousand (50,000) shares having a nominal of one Euro (EUR 1.-) each, and have them fully paid up in the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) by payment in cash so that the Company has this amount at its disposal as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as the Company's sole manager:
 - Mr. Franck Janisset, born on April 15th, 1960 in Monistrol sur Loire, France, residing at Lotissement «Les Mouettes», Pierreblanche, 43120 Monistrol sur Loire, France.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the registered address of the Company at 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185358/485.

(150206503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.853.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 19 novembre 2015 que M. Francesco Giuseppe Cavallini, né à Luxembourg, Luxembourg, le 16 novembre 1986, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2015 pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Walter Tocco, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Pour Travel Retail S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015188974/17.

(150210581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Talents Institutional Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 64.142.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 19 juin 2015

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2016, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Luca-Paolo LAZZATI (Président), David SEBAN-JEANTET et Alexandre CEGARRA.

Changement d'auditeur

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de nommer, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2016, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative résidant professionnellement au 2, Rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg en remplacement de Ernst & Young S.A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015188980/18.

(150211135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.545.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015188996/12.

(150210482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

TPG Specialty Lending Europe I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.546.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015188997/12.

(150210479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

TSLE Holdco 1-I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.092.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015188999/12.

(150210508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Anexus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6552 Berdorf, 16, Biirkelterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.940.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 12 novembre 2015 à 10.00 heures:

a) L'assemblée révoque les administrateurs Monsieur Jean-Claude Weffling, Madame Désirée Dennemeyer et Madame Sandra Friedgen de leur fonction d'administrateur ainsi que Monsieur Jean-Claude Weffling de sa fonction d'administrateur-délégué.

b) L'assemblée constate que la société compte désormais un seul actionnaire et décide ainsi de nommer un administrateur unique, Monsieur Albert Mario Rancan, né le 24/03/1955 à Moyeuve Grande (France), demeurant à L-5898 Syren, 10, rue Aloyse Ludovissy et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berdorf, le 12.11.2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015189126/18.

(150211528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

K Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.524,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.037.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month November.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

Holnest Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191506, (hereinafter "Holnest") here duly represented by Mrs. Ariette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Altavista Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191501, (hereinafter "Altavista") here duly represented by Mrs. Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Globecast Holdings S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191504, (hereinafter "Globecast") here duly represented by Mrs. Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Praxis Global Investments S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191503, (hereinafter "Praxis") here duly represented by Mrs. Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

(all together referred to as the "Shareholders"),

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders request the notary to act that:

I. Such appearing parties are the shareholders holding together hundred percent (100%) of the share capital of "K Group Holding S.à r.l.", a private limited liability company, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198037 (the "Company"), incorporated following a notarial deed on June 15, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 5 August 2015 under number 1970. The Company's articles of association (the "Articles") have been lastly modified pursuant to a notarial deed on 21 July 2015, published in the Mémorial C on 14 September 2015 under number 2485.

II. Such appearing parties are the shareholders of "Antenna Group B.V.", a private limited liability company (Besloten Vennootschap), existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Barbara Strozilaan 101, 1083HN Amsterdam, the Netherlands under number 34296488 ("Antenna").

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred sixteen Euros (EUR 12,516), divided into six thousand two hundred fifty (6,250) Class A shares, three thousand one hundred twenty-five (3,125) Class B shares, three thousand one hundred twenty-five (3,125) Class C shares and sixteen (16) Class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

IV. The Shareholders have consented to waive any convening requirements and declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand.

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representatives, have requested the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The shareholders of the Company resolve to increase the Company's share capital to the extent of eight Euros (EUR 8) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred sixteen Euros (EUR 12,516) to twelve thousand five hundred twenty four Euros (EUR 12,524) by the creation and issuance of eight (8) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares") and vested with the same rights and obligations as the existing shares as per clause 5.5 of the Articles, together with a share premium of ninety one thousand nine hundred ninety two Euros (EUR 91,992).

Subscription - Payment

1. Holnest declares to subscribe to two (2) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of twenty two thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 22,998) for a total amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) ("Contribution 1").

Contribution 1 is composed of four thousand five hundred (4,500) shares of Antenna amounting to twenty three thousand Euros (EUR 23,000);

2. Altavista declares to subscribe to two (2) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of twenty two thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 22,998) for a total amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) ("Contribution 2").

Contribution 2 is composed of four thousand five hundred (4,500) shares of Antenna amounting to twenty three thousand Euros (EUR 23,000);

3. Globecast declares to subscribe to two (2) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of twenty two thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 22,998) for a total amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) ("Contribution 3").

Contribution 3 is composed of four thousand five hundred (4,500) shares of Antenna amounting to twenty three thousand Euros (EUR 23,000);

4. Praxis declares to subscribe to two (2) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of twenty two thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 22,998) for a total amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of twenty three thousand Euros (EUR 23,000) ("Contribution 4").

Contribution 4 is composed of four thousand five hundred (4,500) shares of Antenna amounting to twenty three thousand Euros (EUR 23,000).

(all together referred to as the "Contributions").

Evidence of the contribution's value

Proof of the value of the Contribution has been given by a statement of contribution value duly executed by the Company and Antenna.

Effective implementation of the contribution

The Shareholders declare that:

- they are the sole unrestricted owners of the contributed shares resulting from the Contributions and possess the power to dispose of them (they are legally and conventionally freely transferable);
- the Contributions of the shares are effective on 5 November 2015, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards third parties.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Shareholders resolve to fully restate the Articles which shall henceforth read as follows:

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of K Group Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered. Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.1); or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including

Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred twenty four Euro (€ 12,524) divided into:

5.1.1 six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the "Class A Shares");

5.1.2 three thousand one hundred twenty-five (3,125) class B shares (the "Class B Shares");

5.1.3 three thousand one hundred twenty-five (3,125) class C shares (the "Class C Shares");

5.1.4 twenty four (24) class D shares (the "Class D Shares");

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, and any other shares of any class (existing or new) issued in the future by the Shareholders, including any debt securities with conversion to equity rights, being together referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 In case of issuance of new shares in the share capital of the Company, the Shareholders shall be entitled to issue only new Class D Shares and each Shareholder will be entitled to participate pro rata in any issue of new Class D Shares (the "New Class D Shares Issue"), such new Class D Shares to be paid by contribution in cash or in kind; provided, however, that if any Shareholder fails to participate in any New Class D Shares Issue (in whole or in part) that requires the contribution of funds or shares, titles or properties (such as an increase in capital by cash or in kind), then its pro rata portion shall be reduced accordingly for this purpose and the remaining Shareholders shall be entitled to acquire the shares of the New Class D Shares Issue on a pro rata basis among those electing to do so to be offered to the remaining Shareholders in successive offering rounds pro rata to the holding of securities in the New Class D Shares Issue as between the remaining Shareholders immediately prior to New Class D Shares Issue until no further Class D Shares are taken up.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights except otherwise stated in these Articles and in the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between, the Shareholders and the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder and subject to the provisions of these Articles:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least ninety (90) percent of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless the Shareholders holding at least ninety (90) percent of the Shares held by the survivors have unanimously agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law and the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company.

7.3 Restrictions on transfers.

7.3.1 Limitation on Transfers. No Shareholder shall Transfer any Shares or any right, title or interest therein or thereto, except in accordance with the provisions of these Articles, including, without limitation, this article 7, and in the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company. Any attempt to Transfer any Shares or any title or interest therein or thereto in violation of the preceding paragraph shall be null and void ab initio and the Board of Managers shall not register the Transfer in the shareholders' register of the Company.

7.3.2 Permitted Transfers. Notwithstanding anything to the contrary contained in this Articles, but subject to the provisions of this article 7, (a) each Shareholder (each a "Transferor") may Transfer all or a portion of such Shares to or among any of its respective Relevant Ultimate Shareholder Benefit Entities; provided, however, that during the period that any such Relevant Ultimate Shareholder Benefit Entity holds any right, title or interest in any Shares such transferee must remain qualified as a Relevant Ultimate Shareholder Benefit Entity of the original Shareholder transferor; and (b) any Shareholder may Transfer its Shares to any other Person with the prior written approval of all of the Shareholders (the transferees referred to in the preceding clauses (a) and (b) are each referred to as a "Permitted Transferee").

A Permitted Transferee of Shares may Transfer its Shares pursuant to this article 7.3.2 only back to the Transferor or to a Person that is a Permitted Transferee of such Transferor.

7.3.3 Permitted Transfer Procedures. If any Shareholder wishes to Transfer Shares to a Permitted Transferee under article 7.3.2, such Shareholder shall give notice to the other Shareholders of its intention to make such Transfer not less

than ten (10) days prior to effecting such Transfer, which notice shall state the name and address of each Permitted Transferee to whom such Transfer is proposed, the relationship of such Permitted Transferee to such Shareholder, and the number of Shares proposed to be transferred to such Permitted Transferee.

For the purpose of this article, the defined words shall have the following definitions:

- "Control" means in relation to a Person, the power of a Person to secure that its affairs are conducted in accordance with the wishes of that Person:

- a) by means of the holding of shares or the possession of voting power in or in relation to that or any other Person; or
- b) by virtue of any powers conferred by the articles of association or any other document regulating that or any other Person.

"Controlled" and "Controls" shall be construed accordingly.

- "Direct Controlled Entities" means (a) each corporation, partnership or other legal entity that is Controlled directly or indirectly by a company of the Group and (b) each Person directly or indirectly Controlled by any or all of the shareholders of the Shareholders or their respective Ultimate Shareholder Benefit Entities.

- "Group" comprises the Shareholders, each company in which each of the Shareholders and/or each of the shareholders of the Shareholders (whether themselves or via their respective Ultimate Shareholder Benefit Entities), have a direct or indirect interest through any and all classes of securities including loan capital, securities convertible into share capital, options and warrants (whether by record ownership or beneficial ownership), including without limitation the Group Holding Companies (as such term is defined in any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and all the Shareholders) and their respective subsidiaries, affiliates, joint ventures and other investments, whether or not part of a consolidated group for accounting purposes.

- "Person" means any natural person, firm, body corporate, partnership, trust, foundation, or other incorporated or unincorporated body.

- "Relevant Ultimate Shareholder Benefit Entities" means an Ultimate Shareholder Benefit Entity of the Transferor other than an Ultimate Shareholder Benefit Entity under or pursuant to which any spouse or civil partner of the Transferor obtains or may obtain any interest in the Shares, whether actual or contingent.

- "Ultimate Shareholder Benefit Entities" means in relation to any Shareholder any of the following entities: (a) any trust nominated only by that Shareholder of which only that Shareholder is an express actual or potential beneficiary, and (b) any Direct Controlled Entity, in each case only for so long as such entities meet the requirements of this definition.

- "Transfer" means in relation to any Shares or any legal or beneficial interest in any Shares:-

a) to sell, assign, transfer or otherwise dispose of the Shares or any legal or beneficial interest in those Shares or any interest which a Person may have in the Company as a result of its interest in Shares including the disposal of any interest therein by any means (including by way of variation of beneficiary or classes of beneficiary under any trust, transfer to or from a trust, any exercise of any power of appointment by a trustee or protector of any trust, or a change in any trustee's power to appoint), whether against payment or not, or by way of donation or succession or inheritance, and whether voluntary or involuntary (including, without limitation, gifts, the creation of a trust, court order, settlement or the creation of a lien or charge) or any agreement to do so;

b) to enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares, or to grant a proxy or other right to vote any Shares, except as otherwise stated in these Articles or in the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company;

c) to renounce or assign any right to receive Shares or any legal or beneficial interest in Shares, including the non-subscription for new Shares (in whole or in part) following a capital increase of the Company; or

d) to agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing.

"Transferred" shall be construed accordingly.

7.4 Right of first refusal and tag-along rights

7.4.1 Proposed Voluntary Transfers

(a) Offering Notice. Subject to articles 7.2, 7.3 and 7.4.3, if any Shareholder (a "Selling Shareholder") wishes to Transfer all or any portion of its Shares (the "Offered Securities") to any Allowed Person (other than to a Permitted Transferee) (a "Third Party Purchaser"), such Selling Shareholder shall first offer the Offered Securities to the other Shareholders (for purposes of this article 7.4.1 the "Rightholders"), by sending written notice (an "Offering Notice") which shall state (a) the number of Offered Securities proposed to be Transferred; (b) the name and address of the Third Party Purchaser; (c) the proposed purchase price per Share for the Offered Securities (the "Offer Price"); (d) the terms and conditions of such sale; (e) the confirmation that the Third Party Purchaser is aware of the obligations under these Articles and in the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company, and (f) a representation that such Third Party Purchaser has been informed of the Tag-Along Rights, as well as of the provisions of this article 7.4.1 relating to the Purchase Consideration. Upon delivery of the Offering Notice, such offer shall be irrevocable unless and until (a) the rights of first refusal and the Tag-Along Rights provided for herein shall have been waived by all Rightholders or shall have expired; and (b) the Purchase Consideration shall have been determined to be lower than the Offer Price.

(b) Unless the Rightholders unanimously waive this right, within 10 days after the date of the Offering Notice, the Rightholders shall initiate the proceedings to determine the value of the Shares (the "Determined Value").

(c) Upon determination of the Determined Value, the Rightholders have the following options, exercisable within fifteen (15) days as of the date of determination of the Determined Value (the "Rightholder Option Period"):

(i) to purchase some or all of the Offered Securities at a purchase price equal to the lesser of the Offer Price and the Determined Value (as defined in article 7.4.1(c)(vi)) (the "Purchase Consideration"). For the avoidance of doubt, the number of Offered Securities for the purpose of this article 7.4.1 will include the Tag-Along Shares. Each Rightholder shall have the right (exercisable by service of a valid Acceptance Notice (as defined in article 7.4.1(c)(iii)) to purchase up to that percentage of the Offered Securities determined in accordance with its Relevant Proportion. If any Rightholder does not wish to purchase all Offered Securities it is entitled to purchase, then each other participating Rightholder (the "Other Participating Rightholder") shall have the right to purchase up to that percentage of the Offered Securities not so subscribed for (the "Excess Offered Securities") determined by dividing (x) the number of Shares then owned by the Other Participating Rightholder by (y) the number of Shares then owned by all Other Participating Rightholders who elected to purchase Excess Offered Securities. The procedure described in the preceding sentence shall be repeated (and the period for serving further Acceptance Notices shall be extended for a further five (5) days from and excluding the Rightholder Option Period) until Other Participating Rightholders are no longer entitled to serve any further Acceptance Notices; or

(ii) to sell to such Third Party Purchaser ("Tag-Along Right") (each Rightholder exercising its Tag-Along Right, a "Tag-Along Rightholder") a number of Shares held by such Tag-Along Rightholder (the "Tag-Along Shares"). Each Tag-Along Rightholder electing to exercise its Tag-Along Right shall have the right (exercisable by service of a valid Acceptance Notice, as defined in article 7.4.1 (c)(iii)) to sell to the other Rightholders in accordance with article 7.4.1(c)(i) or to the Third Party Purchaser, as applicable, up to that percentage of the Tag-Along Shares determined by dividing (x) the number of Tag-Along Shares then owned by the Tag-Along Rightholder by (y) the total number of Tag-Along Shares. In such case, the number of Offered Securities to be sold to the Third Party Purchaser by the Selling Shareholder shall be reduced accordingly. The exercise of the Tag-Along Right shall be made upon the terms set forth in the Offering Notice, provided however that the Offer Price will be replaced by the Purchase Consideration in case Shares are Transferred under article 7.4.1(c)(i).

(d) The rights of each Rightholder under article 7.4.1(c) shall be exercisable by delivering written notice (an "Acceptance Notice") of the exercise thereof, no later than the expiry of the Rightholder Option Period, to the Selling Shareholder(s) and the other Rightholder(s). Each such notice shall state the number of Shares held by such Rightholder and the number of Shares that such Rightholder is either willing to purchase pursuant to article 7.4.1(c)(i) or to Tag-Along under article 7.4.1(c)(ii). The failure of a Rightholder to respond within the Rightholder Option Period to the Selling Shareholder(s) and the other Rightholder(s) shall be deemed to be a waiver of such Rightholder's rights under article 7.4.1(c), provided that each Rightholder may waive its rights prior to the expiration of the Rightholder Option Period by giving written notice to the Selling Shareholder(s) and the other Rightholder(s).

(e) If Rightholders do not purchase all of the Offered Securities pursuant to this article 7.4.1 then the Selling Shareholder (s) and the Tag-Along Rightholder(s) may, subject to article 7.4.2, sell those remaining Offered Securities to a Third Party Purchaser in accordance with article 7.4.2.

(f) The Purchase Consideration shall be paid to in twelve equal monthly instalments, commencing on the first business day of the calendar month immediately following registration of the Transfer of the Shares.

(g) For purposes of this article 7.4.1(c), the "Determined. Value" shall be a price per Share determined by a panel of two (2) independent appraisers, which shall be internationally recognized investment banking firms or internationally recognized experts experienced in the valuation of corporations engaged in the business of the Group. Within ten (10) days after the date of the Offering Notice, (a) the Selling Shareholders collectively on the one hand and (b) the Rightholders collectively on the other hand (each a "party"), shall each designate one (1) such appraiser that is willing and able to conduct such determination. If either party fails to make such designation within such period, then the other party that has made the designation shall have the right to make the designation on its behalf. The appraisers shall conduct their determination as promptly as practicable, and the Determined Value shall be the average of the determinations of the appraisers. Such determination shall be final and binding. Each party shall be responsible for the fees and expenses of the appraiser designated by or on behalf of it.

7.4.2 Sale to a Third Party Purchaser. The Selling Shareholder(s) and the Tag-Along Rightholder(s) may, subject to article 7.4.3, sell proportionally not less than the number of Offered Securities not subject to a Transfer under article 7.4.1 to the Third Party Purchaser on the terms and conditions set forth in the Offering Notice (subject to articles 7.4.1(i) e 7.4.1 (H)) and provided, however, that such sale is bona fide and made pursuant to a contract entered into within sixty (60) days after the earlier to occur of (a) the waiver by all of the Rightholders of their options to either purchase the Offered Securities or to exercise their Tag-Along Right, (b) the delivery by all the Rightholders of an Acceptance Notice for either purchasing the Offered Securities under article 7.4.1(i) or for exercising their Tag-Along Right under articles 7.4.1(H) (the "Contract Date"); and provided further, that such sale shall not be consummated unless and until such Third Party Purchaser shall become a party to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company and shall agree to be bound by the terms and conditions hereof in accordance with this article 7.4. If the Third Party Purchaser fails to purchase any Tag-Along Shares, then the Selling Shareholder shall not be permitted to consummate

the sale of the Offered Securities and any such attempted sale shall be null and void ab initio. In such case, the Tag-Along Right shall also lapse and be of no further force and effect. If such sale is not consummated until the Contract Date for any reason, the restrictions provided for herein shall again become effective, and no Transfer of such Offered Securities and Tag-Along Shares may be made thereafter by the Selling Shareholder(s) and the Tag-Along Rightholder(s) without again offering the Offered Securities to the Rightholders in accordance with article 7.4.1.

7.4.3 In respect of articles 7.4.1, 7.4.2, 7.5:

(a) Articles 7.4.1 and 7.4.2 do not apply if and to the extent Drag Along Selling Shareholders (as defined in article 7.5) serve a Drag Along Notice (as so defined) and all Shares are subject to Transfer under that article.

(b) No Shares may be Transferred to a person who is not an Allowed Person. An "Allowed Person" is a Person who is not directly or indirectly engaged in whole or in part in any business that competes with the Core Business (as such term is defined in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company) as carried on at the date of service of the Offering Notice. Prior to the transfer to an Allowed Person, the Board of Managers shall confirm whether or not the prospective transferee is an Allowed Person in accordance with the above definition and their decision shall be final and binding. This clause does not apply in case of a decision of the Shareholders holding ninety (go) percent of the Shares; and

(c) Any Rightholder may require the Selling Shareholder to provide evidence that the Third Party Purchaser is a bona fide purchaser Unconnected with the Selling Shareholder and that the Third Party Purchaser has sufficient financing to complete the purchase of all the Offered Securities and Tag-Along Shares. If the Selling Shareholder is not able to provide such evidence to the reasonable satisfaction of the Rightholder(s) so requesting, the Board of Managers may (acting reasonably) cancel the Offering Notice concerned and terminate the proposed Transfer of the Offered Securities and Tag-Along Shares.

(d) For the purposes of article 7.4.3(c), "Unconnected" means that the Third Party Purchaser has not entered into any arrangement (whether legally binding or not) under which the Selling Shareholder, any of the Selling Shareholder's Affiliates or Ultimate Shareholder Benefit Entities may directly or indirectly benefit financially from all or any of the Shares that are the subject of the Offering Notice.

7.5 Drag-Along Rights

7.5.1 In the event that there is an offer from one or more third parties (collectively, a "Drag-Along Buyer") to acquire one hundred (100) percent of the Shares, and Shareholders (which for the purpose of this article 7.5.1 shall include their respective Ultimate Shareholder Benefit Entities and Direct Controlled Entities) whose Relevant Proportions in aggregate exceed fifty (50) percent of the Shares (provided those Shareholders as so defined includes Globecast Holdings S.à r.l., its shareholder(s) and/or its Ultimate Shareholder Benefit Entities and Direct Controlled Entities) elect to exercise their rights under this article 7.5 (such Shareholders being the "Drag-Along Selling Shareholders"), such Drag-Along Selling Shareholders shall deliver a notice (a "Drag-Along Notice") to the other Shareholders (such other Shareholders each an "Other Shareholder" and collectively the "Other Shareholders"), which notice shall (a) state (A) that the Drag-Along Selling Shareholders wish to exercise their rights under this article 7.5.1 with respect to such Transfer, (B) the name and address of the Drag-Along Buyer, (C) the per share amount and form of consideration (which must consist solely of cash and/or immediately marketable securities) the Drag-Along Selling Shareholders propose to receive for their Shares, and (D) drafts of purchase and sale documentation setting out the terms and conditions of payment of such consideration and all other material terms and conditions of such sale (the "Draft Sale Agreement"); (b) contain an offer (the "Drag-Along Offer") by the Drag-Along Buyer to purchase from the Other Shareholders all of their Shares on and subject to the same price, terms and conditions offered to the Drag-Along Selling Shareholders; and (c) state the anticipated time and place of the closing of such sale (a "Drag-Along Closing"), which (subject to such terms and conditions) shall occur not later than thirty (30) calendar days after the determination of the Determined Value (or such later date as may be agreed to by the Drag-Along Selling Shareholders).

7.5.2 Upon delivery of a Drag-Along Notice, each of the Other Shareholders shall have the obligation (a) to transfer all of their Shares (each the "Drag-Along Shares") pursuant to the Drag-Along Offer (the "Drag-Along Transfer"), as such Drag-Along Offer may be modified from time to time as notified by any subsequent Drag-Along Notice, provided that all Shares held by the Drag-Along Selling Shareholders and the Other Shareholders are sold to the Drag-Along Buyer at the Drag-Along Closing for the same price per share (and principal amount of debt security as applicable) and form of consideration, and on the same terms and conditions, and provided however that the price received by each of the Other Shareholders is not less than the Determined Value (as defined in article 7.5.4), (b) to give such undertakings, warranties and indemnities including any restrictive covenants to the Drag-Along Buyer as are agreed by the Drag-Along Selling Shareholders (provided that the related liability is apportioned between the Other Shareholders and the Drag-Along Selling Shareholders pro rata to their Relevant Proportions) and (c) to take all other actions necessary or appropriate to facilitate the prompt completion of the Drag-Along Transfer.

7.5.3 Article 7.4.3(c) applies to a Drag-Along Offer as if the Other Shareholders are Rightholders, the Drag-Along Selling Shareholders are each a Selling Shareholder and the Drag-Along Buyer is the Third Party Purchaser.

7.5.4 For purposes of article 7.5.2, the Determined Value shall be determined by a panel of two (2) independent appraisers, which shall be internationally recognized investment banking firms or internationally recognized experts experienced in the valuation, of corporations engaged in the business of the Group. Within ten (10) days after the date the

Drag-Along Notice, if the Shareholders determine that they cannot agree as to the Drag-Along Offer, (a) the Other Shareholder(s) collectively and (b) the Drag-Along Shareholders collectively (each a "party") shall each designate one (1) such appraiser that is willing and able to conduct such determination. If either party, fails to make such designation within such period, then the other party that has made the designation shall have the right to make the designation on its behalf. The appraisers shall conduct their determination as promptly as practicable, and the Determined Value shall be the average of the determination of the appraisers. Such determination shall be final and binding. Each party shall be responsible for the fees and expenses of the appraiser designated by or on behalf of it.

8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers or conseil de gérance (hereafter the "Board of Managers ") which shall consist not less than five (5) members appointed by a resolution of the Shareholders and divided into three categories, respectively denominated "A Managers", "B Managers" and "C Managers" (without prejudice to other designations of the managers used in the Articles). The Board of Managers shall be composed of not less than two (2) A Managers, not less than two (2) B Managers and not less than one (1) C Manager. The managers need not be Shareholders.

8.2 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 by the joint signature of any A Manager and any B Manager acting jointly;

10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting. Absent Manager(s) may be represented by other Manager, provided that any A Manager may only be represented by another A Manager and that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers is present or represented (including at least one category A Manager and one category B Manager). All decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority (including the positive vote of not less than one category B Manager), save for the reserved matters, listed under article 12.5 that require simple majority, including the positive vote of not less than one category B Manager and one category C Manager.

12.5 The reserved matters are the following:

12.5.1 the creation or issue, whether in single or in series of related transactions of any (a) bonds (including convertible bonds) (b) options or (c) other securities or instruments;

12.5.2 the obtaining of facilities from a third party lender (which shall exclude, for the avoidance of doubt any affiliate of the Shareholder);

12.5.3 the creation of any encumbrance over any shares held directly or indirectly by the Company in any of its subsidiaries or material assets of the Company;

12.5.4 the formation or acquisition of any subsidiary by the Company;

12.5.5 the sale or by any other way disposal of any Company assets;

12.5.6 any substantial change to the nature of the business of the Company as result of the sale, assignment, transfer or other disposal of shares of the Company;

12.5.7 the entry by the Company into any (a) partnership, (b) joint venture or (c) other profit sharing agreement.

12.6 A Manager or the Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through telephone conference, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting

are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.7 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4, 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation, in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 The following matters require the prior unanimous consent of all Shareholders of the Company:

13.4.1 the carrying out of any change to the corporate form or any corporate reorganization of the Company (including a merger, acquisition, spin-off or liquidation);

13.4.2 any proposal relating to the winding up or liquidation of the Company or any of its respective assets and/or appointment of liquidators;

13.4.3 the appointment and removal of the auditor, if any.

13.5 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December of the following year (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Each year, to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law, these Articles and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders of the Company, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision whether to distribute any amount available for distribution and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and, shall be distributed in accordance with the waterfall provisions set out in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between, the Shareholders and the Company, or by unanimous decision of the Shareholders in a general meeting.

15.4 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include " and "including " shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

Holnest Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191506 (ci-après «Holnest»), ici représentée par Mme. Ariette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Altavista Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191501 (ci-après «Altavista»), ici représentée par Mme. Ariette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Globecast Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191504 (ci-après «Globecast»), ici représentée par Mme. Ariette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Praxis Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191503 (ci-après «Praxis»), ici représentée par Mme. Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

(ci-après désignés les «Associés»)

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les Associés requièrent le notaire d'acter que:

I. Lesdites parties comparantes sont les associés détenant ensemble cent pourcent (100%) du capital social de «K Group Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198037 (le «Société»), constituée suite à un acte notarié le 15 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 5 août 2015 sous le numéro 1970. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte notarié le 21 juillet 2015, publié au Mémorial C le 14 septembre 2015 sous le numéro 2485.

II Lesdites parties comparantes sont les actionnaires d'«Antenna Group B.V.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Barbara Strozilaan 101, 1083HN Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 34296488 («Antenna»).

(ci-après désignées la «Société Apportée»)

III. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent seize euros (12.516 EUR), divisé en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie C et seize (16) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

IV. Les associés ont consenti à renoncer aux exigences de convocation et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion au préalable.

En conséquence, les parties comparantes, représentées comme établit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit euros (8 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent seize euros (12.516 EUR) à douze mille cinq cent vingt-quatre euros (12.524 EUR) par la création et l'émission de huit (8) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (91.992 EUR).

Souscription - Paiement

1. Holnest déclare souscrire à deux (2) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (22.998 EUR) pour un montant total de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) (l'«Apport 1»).

L'Apport 1 est composé de quatre mille cinq cent (4.500) parts sociales d'Antenna pour un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR);

2. Altavista déclare souscrire à deux (2) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (22.998 EUR) pour un montant total de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) (l'«Apport 2»).

L'Apport 2 est composé de quatre mille cinq cent (4.500) parts sociales d'Antenna pour un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR);

3. Globecast déclare souscrire à deux (2) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (22.998 EUR) pour un montant total de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) (l'«Apport 3»).

L'Apport 3 est composé de quatre mille cinq cent (4.500) parts sociales d'Antenna pour un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR);

4. Praxis déclare souscrire à deux (2) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (22.998 EUR) pour un montant total de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) (l'«Apport 4»).

L'Apport 4 est composé de quatre mille cinq cent (4.500) parts sociales d'Antenna pour un montant de vingt-trois mille euros (23.000 EUR).

(ci-après ensemble désignés les «Apports»).

Preuve de la valeur de l'apport

La preuve de la valeur des Apports a été donnée par une déclaration sur la valeur de l'apport dûment signée par la Société et les Sociétés Apportées.

Existence de l'apport

Les Associés déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires sans restriction des actions apportées résultant des Apports et possèdent le pouvoir d'en disposer (elles sont légalement et contractuellement librement transmissibles);
- les Apports d'actions sont effectifs au 5 novembre 2015, sans qualification;
- toutes les autres formalités sont en cours afin d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers les tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les Associés décident de procéder à la refonte complète des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

1. «Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de K Group Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915")

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.1); ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou autrement) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent tel que le Conseil de Gérance le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, fusionner, entreprendre une consolidation et de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, donner à bail, échanger, mettre en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) le même objet social que celui de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans qu'une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-quatre euros (12.524,- EUR) divisé en;

5.1.1 six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

5.1.2 trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

5.1.3 trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

5.1.4 vingt-quatre (24) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");

ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune; les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie D, et toutes autres parts sociales de n'importe quelle catégorie (existantes ou nouvelles) émises dans le futur par les Associés, y compris tout instrument de dette avec conversion en droits liés à leur participation, étant ensemble référencées comme les "Parts Sociales". Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 En cas d'émission de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, les Associés sont autorisés à émettre uniquement des nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et chaque Associé sera autorisé à participer au prorata de toute émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie D (l'"Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), ces nouvelles Parts Sociales de Catégorie D devront être payées par un apport en numéraire ou en nature; cependant, si l'un des Associés ne participe pas à toute Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D (entièrement ou en partie) qui requiert l'apport de fonds ou parts sociales, titres ou propriétés (même lors d'une augmentation de capital en numéraire ou en nature), alors sa portion au prorata sera réduite en conséquence à cette fin et les Associés restants auront le droit d'acquérir des parts sociales lors de l'Emission des Nouvelles Actions de Catégorie D sur une base prorata parmi ceux ayant choisi de le faire devant être offertes aux Associés restants dans les cycles d'offre successifs au prorata de leur détention de titres dans l'Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D entre les Associés restants immédiatement prioritaires lors de l'Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie D à acquérir.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de toutes dispositions contraires dans ces Statuts et dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés et la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un (i) seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un (1) Associé et sous réserve des dispositions des présents Statuts:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles autrement qu'en raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède sauf si les Associés détenant au moins quatre-vingt-dix (90) pour cent des Parts Sociales aient approuvé la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins quatre-vingt-dix (90) pour cent des Parts Sociales détenues par les survivants ont approuvé à l'unanimité la cession ou dans les conditions envisagées par l'article 18g de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 18g et 190 de la Loi de 1915 et des dispositions de tout pacte d'associés qui peut-être conclu de temps en temps entre les Associés et la Société.

7.3 Restrictions sur les cessions

7.3.1 Limitation sur les Cessions. Aucun Associé ne peut Céder toutes Parts Sociales ou tout droit, titre ou intérêt, sauf conformément aux dispositions des présents Statuts, incluant, sans limitation, cet article 7, et aux dispositions de tout pacte d'associé pouvant être conclu de temps en temps entre les Associés et la Société. Toute tentative de Céder toutes Parts Sociales ou tout titre ou intérêt en violation du précédent paragraphe sera nulle et non avenue ab initio et le Conseil de Gérance ne devra pas inscrire cette Cession dans le registre des associés de la Société.

7.3.2 Cessions Autorisées. Nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans les présents Statuts, mais soumis aux dispositions de cet article 7, (a) chaque Associé (chacun un "Cédant") peut Céder l'entièreté ou une partie de ces Parts Sociales à ou parmi l'une de ses Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime Apparenté respectives; à condition, toutefois que pendant la période où cette Entité Bénéficiaire d'Associé Ultime Apparenté détient tout droit, titre ou intérêt dans toutes Parts Sociales ce cessionnaire doit rester qualifié en tant qu'Entité Bénéficiaire d'Associé Ultime Apparenté de l'original Associé cédant; et (b) tout Associé peut céder ses Parts Sociales à toute autre Personne avec l'approbation écrite préliminaire de tous les Associés (les cessionnaires référencés dans les clauses précédentes (a) et (b) sont chacun référencés comme un "Cessionnaire Autorisé").

Un Cessionnaire Autorisé de Parts Sociales peut Céder ses Parts Sociales conformément à cet article 7.3.2 uniquement au Cédant ou à une Personne qui est un Cessionnaire Autorisé du Cédant.

7.3.3 Procédures de Cession Autorisée. Si tout Associé souhaite Céder des Parts Sociales à un Cessionnaire Autorisé selon l'article 7.3.2, cet Associé devra informer les autres Associés de son intention d'effectuer cette Cession pas moins de dix (10) jours avant l'effectivité de cette Cession, cet avis devra établir le nom et l'adresse de chaque Cessionnaire Autorisé à qui cette Cession est proposée, la relation de ce Cessionnaire Autorisé envers cet Associé, et le nombre de Parts Sociales proposées devant être cédées à ce Cessionnaire Autorisé.

Pour les besoins de cet article, les mots définis aura les définitions suivantes:

- "Contrôle" signifie toute relation avec une Personne, le pouvoir d'une Personne de sécuriser que ses affaires sont gérées conformément avec les souhaits de cette Personne:

(a) par le biais de détention de parts sociales ou la possession de pouvoir de vote dans ou en relation avec cette ou toute autre Personne; ou

(b) en vertu de tous pouvoirs conférés par les statuts ou tout autre document régulant cette ou toute autre Personne.

"Contrôlé" et "Contrôle" seront interprétés en conséquence

- "Entités Directes Contrôlées" signifie (a) chaque société, partenariat ou autre entité juridique qui est Contrôlée directement ou indirectement par une société du Groupe et (b) chaque Personne directement ou indirectement Contrôlée par tout associé des Associés ou leurs Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime respectives.

- "Groupe" comprends les Associés, chaque société dans laquelle chacun des Associés et/ou chacun des associés des Associés (soit eux-mêmes soit via leurs Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime), ont un intérêt direct ou indirect par le biais

de toutes catégorie de titres incluant un prêt de capital, des titres convertibles en capital social, des options et des warrants (soit par un droit foncier ou par propriété effective), incluant sans limitation les Sociétés Holding du Groupe (en ce terme comme défini dans tout pacte d'associés qui peut être conclu entre la Société et tous les Associés) et leurs succursales respectives, filiales, joint-venture et autres investissements, faisant partie ou non d'un groupe consolidé pour des besoins comptables.

- "Personne" signifie toute personne physique, société, personne morale, partenariat, trust, fondation, d'autre organisme constitué ou non constitué.

- "Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime" signifie en relation à tout Associé n'importe quelles entités suivantes: (a) tout trust nommé seulement par cet Associé duquel seulement cet Associé est un bénéficiaire réel ou potentiel express, et (b) toute Entité Directe Contrôlée, dans chaque cas seulement aussi longtemps que ces entités répondent aux exigences de cette définition.

- "Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime Apparentées" signifie une Entité Bénéficiaire d'Associé Ultime du Cédant autre qu'une Entité Bénéficiaire d'Associé Ultime selon ou en vertu de laquelle tout époux ou partenaire civil du Cédant obtient ou peut obtenir tout intérêt dans les Parts Sociales, qu'il soit réel ou éventuel.

- "Cession" signifie en relation avec toutes Parts Sociales ou tout droit juridique ou bénéficiaire de toutes Parts Sociales:

(c) de vendre, assigner, céder ou disposer autrement des Parts Sociales ou de tout droit juridique ou bénéficiaire de ces Parts Sociales ou tout intérêt qu'une Personne peut avoir dans la Société de par ses droits dans des Parts Sociales incluant la disposition de tout droit par tous les moyens (y compris par voie de changement de bénéficiaire ou de catégories de bénéficiaire en vertu de tout trust, cession à ou d'un trust, tout exercice de tout pouvoir de nomination par un trustee ou protecteur de tout trust, ou un changement dans le pouvoir de nomination de tout trustee), soit contre paiement ou non, ou par le biais de donation ou succession ou héritage, et soit volontairement ou involontairement (incluant, sans limitation, des présents, la création d'un trust, une décision judiciaire, le règlement ou la création d'un privilège ou d'un droit) ou selon tout acte l'autorisant;

(d) de conclure tout pacte pour ce qui est des votes attachés à toutes Parts Sociales, ou d'accorder une procuration ou autre droit de vote à toutes Parts Sociales, excepté lorsque spécifié différemment dans les présents Statuts ou dans les dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps en temps entre les Associés et la Société;

(e) de renoncer ou assigner tout droit de recevoir des Parts Sociales ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire des Parts Sociales, y compris la non-souscription à de nouvelles Parts Sociales (en tout ou partie) suite à une augmentation de capital de la Société; ou

(f) d'accorder, soumis ou pas à toute condition précédente ou subséquente, de faire tout ce qui précède.

"Cédé" sera interprété en conséquence.

7.4 Droit de premier refus et droits de sortie conjointe

7.4.1 Cessions Volontaires Proposées

(a) Avis d'Offre. Selon les articles 7.2, 7.3 et 7.4.3, si tout Associé (un "Associé Cédant") souhaite Céder tout ou une partie de ses Parts Sociales (les "Titres Cédés") à toute Personne Autorisée (autre qu'un Cessionnaire Autorisé) (un "Acheteur Tiers"), cet Associé Cédant devra en premier lieu offrir Titres Cédés aux autres Associés (pour les besoins de cet article 7.4.1 les "Titulaires de Droit"), en envoyant une notification écrite (une "Avis d'Offre") qui établira (a) le nombre de Titres Cédés proposés devant être Cédés; (b) les nom et adresse de l'Acheteur Tiers; (c) le prix de rachat proposé par Part Sociale pour les Titres Cédés (le "Prix de l'Offre"); (d) les termes et conditions de cette vente; (e) la confirmation que l'Acheteur Tiers est informé des obligations des présents Statuts et des dispositions de tout pacte d'associés qui peut être conclu, de temps en temps entre les Associés et la Société, et (f) une déclaration que cet Acheteur Tiers a été informé des Droits de Sortie Conjointe, ainsi que des dispositions de cet article 7.4.1 relatif à la Considération d'Achat. A partir de la remise de l'Avis d'Offre, cette offre est irrévocable sauf si et jusqu'à ce que (a) les droits du premier refus et les Droits de Sortie Conjointe prévus par la présente ont été abandonnés par tous les Titulaires de Droit ou ont expirés; et (b) la Considération d'Achat a été déterminée comme étant basse que le Prix de l'Offre.

(b) Sauf si les Titulaires de Droit renoncent à l'unanimité à ce droit, endéans les 10 jours après la date de l'Avis d'Offre, les Titulaires de Droit devront initier la procédure afin de déterminer la valeur des Actions Participatives (la "Valeur Déterminée").

(c) Jusqu'à la détermination de la Valeur Déterminée, les Titulaires de Droit ont les options suivantes, exerçables endéans les quinze (15) jours à partir de la date de la détermination de la Valeur Déterminée (la "Période d'Option du Titulaire de Droit"):

(i) d'acheter tout ou partie des Titres Cédés à un prix d'achat égal au montant le plus bas entre le Prix d'Offre et la Valeur Déterminée le plus bas (comme défini dans l'article 7.4.1(c) (vi)) (la "Considération d'Achat"). Afin d'éviter tout doute, le nombre de Titres Cédés pour les besoins de cet article 7.4.1 inclura les Parts Sociales de Sortie Conjointe. Chaque Titulaire de Droit a le droit (exerçable par le biais d'un Avis d'Acceptation valide (comme défini dans l'article 7.4.1(c)(iii)) d'acheter des Titres Cédés jusqu'à ce pourcentage déterminé conformément avec sa Proportion Concernée. Si tout Titulaire de Droit ne souhaite pas acheter tous les Titres Cédés qu'il est autorisé à acheter, alors chaque autre Titulaire de Droit participant (l'"Autre Titulaire de Droit Participant") aura le droit d'acheter jusqu'au pourcentage des Titres Cédés non ainsi souscrits (les "Titres Cédés Excédentaires") déterminés en divisant (x) le nombre de Parts Sociales alors détenues par l'Autre Titulaire

de Droit Participant par (y) le nombre de Parts Sociales alors détenues par tous les Autres Titulaires de Droits Participants qui ont décidé d'acheter les Titres Cédés Excédentaires. La procédure décrite dans la phrase précédente devra être répétée (et la période pour signifier plus d'Avis d'Acceptation sera étendue pour une durée supplémentaire de cinq (5) jours à partir de et excluant la Période d'Option du Titulaire de Droit) jusqu'à ce que les Autres Titulaires de Droit Participants ne soient plus autorisés à signifier des Avis d'Acceptation supplémentaires; ou

(ii) de vendre à cet Acheteur Tiers ("Droit de Sortie Conjointe") (chaque Titulaire de Droit exerçant son Droit de Sortie Conjointe, un "Titulaire de Droit de Sortie Conjointe") un nombre d'Actions Participatives détenues par Titulaire de Droit de Sortie Conjointe (les "Parts Sociales de Sortie Conjointe"). Chaque Titulaire de Droit de Sortie Conjointe décidant d'exercer son Droit de Sortie Conjointe aura le droit (exerçable en signifiant un Avis d'Acceptation valide, comme défini dans l'article 7.4.1(c)(iii)) de vendre aux autres Titulaires de Droit conformément à l'article 7.4.1(c)(i) ou aux Acheteurs Tiers, comme applicable, jusqu'au pourcentage des Parts Sociales de Sortie Conjointe déterminé en divisant (x) le nombre de Parts Sociales de Sortie Conjointe alors détenues par le Titulaire de Droit de Sortie Conjointe par (y) le nombre total de Parts Sociales de Sortie Conjointe. Dans ce cas, le nombre de Titres Cédés devant être vendus à l'Acheteur Tiers par l'Associé Cédant sera réduit en conséquence. L'exercice du Droit de Sortie Conjointe sera fait selon les termes établis dans l'Avis d'Offre, à condition cependant que le Prix de l'Offre soit remplacé par la Considération d'Achat dans le cas où des Parts Sociales sont Cédées selon l'article 7.4.1(c)(i).

(d) Les droits de chaque Titulaire de Droit selon l'article 7.4.1(c) seront exerçables en délivrant un avis écrit (un "Avis d'Acceptation") de l'exercice en question, au plus tard lors de l'expiration de la Période d'Option du Titulaire de Droit, à l'(aux) Associé(s) Cédant et le(s) autre(s) Titulaire(s) de Droit. Cet avis devra établir le nombre de Parts Sociales détenues par ce Titulaire de Droit et le nombre de Parts Sociales que ce Titulaire de Titre est, soit prêt à acheter conformément à l'article 7.4.1(c) soit à Sortir Conjointement selon l'article 7.4.1(c)(ii). L'absence de réponse d'un Titulaire de Droit de répondre endéans la Période d'Option du Titulaire de Droit à l'(aux) Associé(s) Cédant(s) et le(s) autre(s) Titulaire(s) de Droit sera considérée comme étant une renonciation à ces droits de Titulaire de Droit selon l'article 7.4.1(c), à condition que chaque Titulaire de Droit puisse renoncer à ses droits avant l'expiration de la Période d'Option du Titulaire de Droit en donnant un avis écrit à l'(aux) Associé(s) Cédants et le(s) autre(s) Titulaire(s) de Droit.

(e) Si les Titulaires de Droit n'achètent pas tous les Titres Cédés conformément cet article 7.4.1 alors le(s) Associé(s) Cédant(s) et le(s) Titulaire(s) de Droit de Sortie Conjointe peut, selon l'article 7.4.2, vendre les Titres Cédés restants à un Acheteur Tiers conformément à l'article 7.4.2.

(f) La Considération d'Achat sera payée en douze acomptes mensuels égaux, commençant le premier jour ouvrable du mois calendrier immédiatement suivant l'enregistrement de la Cession des Actions Participatives.

(g) Pour les besoins de cet article 7.4.1(c), la "Valeur Déterminée" sera un prix par Part Sociale déterminé par un panel de deux (2) experts indépendants, qui seront internationalement reconnus dans des sociétés bancaires d'investissement ou des experts internationalement reconnus expérimentés dans l'évaluation de sociétés engagées dans les affaires du Groupe. Endéans les dix (10) jours après la date de l'Avis d'Offre, (a) les Associés Cédants collectivement d'un côté et (b) les Titulaires de Droits collectivement de l'autre côté (chacun une "partie"), désigneront chacun un (1) expert qui est disponible et capable de gérer cette détermination. Si une des parties ne procède pas à cette nomination endéans cette période, alors l'autre partie qui a fait la nomination aura le droit de faire la nomination en son nom. Les experts réaliseront leur détermination aussi rapidement que possible, et la Valeur Déterminée sera la moyenne de la détermination des experts. Cette détermination sera finale et obligatoire. Chaque partie sera responsable des frais et dépenses des experts désignés par elle ou en son nom.

7.4.2 Vente à un Acheteur Tiers. L'Associé(s) Cédant(s) et le(s) Titulaire(s) de Droit de Sortie Conjointe peuvent, selon l'article 7.4.3, vendre proportionnellement, pas moins que le nombre de Titres Cédés non soumis à une Cession sous l'article 7.4.1 à un Acheteur Tiers selon les termes et conditions établis dans l'Avis d'Offre (sous réserve des articles 7.4.1(i) et 7.4.1(ii)) et à condition que, cependant, cette vente soit bona fide et fasse suite à un contrat conclu endéans les soixante (60) jours après l'évènement suivant qui survient le plus tôt entre: (a) la renonciation par tous les Titulaires de Droit de leurs options soit d'acheter les Titres Cédés ou d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe, (b) la remise par tous les Titulaires de Droit de Sortie Conjointe d'un Avis d'Acceptation soit d'acheter les Titre Cédés en vertu de l'article 7.4.1(i) ou d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe en vertu de l'article 7.4.1(ii) (la "Date de Contrat"); et à condition que cette vente ne soit pas réalisée à moins que et jusqu'à ce que cet Acheteur Tiers devienne une partie à tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps en temps entre les Associés et la Société et qu'il accepte d'être engagé par les présents termes et conditions conformément au présent article 7.4. Si cet Acheteur Tiers n'achète pas toutes les Parts Sociales de Sortie Conjointe, alors l'Associé Cédant ne pourra pas réaliser la vente des Titres Cédés et une telle vente sera nulle et non avenue ab initio. Dans ce cas, le Droit de sortie Conjointe deviendra également caduc et sera nul et sans effet. Si cette vente, pour n'importe quelle raison, n'a pas lieu avant la Date de Contrat, les restrictions établies deviendront à nouveau effective, et aucune Cession de ces Titres Cédés et Parts Sociales de Sortie Conjointe ne pourra être faite par l'Associé(s) Cédant(s) et le(s) Titulaire(s) de Droit de Sortie Conjointe sans à nouveau proposer les Titres Cédés aux Titulaires de Droit conformément à l'article 7.4.1.

7.4.3 Concernant les articles 7.4.1, 7.4.2 et 7.5;

(a) les articles 7.4.1 et 7.4.2 ne s'appliquent pas si et dans la mesure où les Associés Cédants de Sortie Conjointe (tel que défini à l'article 7.5) fournisse un Avis de Sortie Conjointe (tel qu'ainsi défini) et toutes les Parts Sociales sont soumises à la Cession sous cet article

(b) Aucunes Parts Sociales ne peuvent être Cédées à une personne qui n'est pas une Personne Autorisée. Une "Personne Autorisée" est une Personne qui n'est pas directement ou indirectement engagée, en totalité ou en partie, dans toute affaire qui rivalise avec l'Activité Principale (selon les termes définis dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps en temps entre les Associés et la Société) tel qu'à la date de notification de l'Avis d'Offre. Avant la cession à une Personne Autorisée, le Conseil de Gérance confirmera si le cessionnaire éventuel est ou non une Personne Autorisée conformément à la définition ci-dessus et sa décision sera finale et exécutoire. Cette clause ne s'applique pas en cas de décision des Associés détenant quatre-vingt-dix (90) pour cent des Parts Sociales; et

(c) Tout Titulaire de Droit peut demander à l'Associé Cédant de fournir des preuves que l'Acheteur Tiers est un acheteur bona fide non connecté avec l'Associé Cédant et que l'Acheteur Tiers a des fonds suffisants pour réaliser l'achat de tous les Titres Cédés et Parts Sociales Sortie Conjointe. Si l'Associé Cédant n'est pas capable de fournir cette preuve à la satisfaction raisonnable du(des) Titulaire(s) de Droit comme demandé, le Conseil de Gérance peut (agissant raisonnablement) annuler l'Avis d'Offre concernée et clôturer la Cession proposée des Titres Cédés et Parts Sociales de Sortie Conjointe.

(d) Pour les besoins de l'article 7.4.3(c), "Non Connecté" signifie que l'Acheteur Tiers ne fait pas partie de tout arrangement (soit juridiquement lié ou pas) selon lequel l'Associé Cédant, l'une des Succursales de l'Associé Cédant ou Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime peut directement ou indirectement bénéficier financièrement de tout ou d'une partie des Parts Sociales qui sont reprises dans l'Avis d'Offre.

7.5 Droits de Vente Forcée

7.5.1 Dans le cas où il y a une offre d'une ou plusieurs tierces parties (collectivement, un "Acheteur de Vente Forcée") d'acquérir cent (100) pour cent des Parts Sociales, et les Associés (qui pour les besoins de cet article 7.5.1 devront inclure leurs Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime et leurs Entités Directes Contrôlées concernées) dont les Proportions Concernées totales excèdent cinquante (50) pour cent des Parts Sociales (à condition que ces Associés ainsi définis inclut Globecast Holdings S.à r.l., son(ses) associé(s) et/ou ses Entités Bénéficiaires d'Associé Ultime et Entités Directes Contrôlées) décident d'exercer leurs droits selon cet article 7.5 (ces Associés étant les "Associés Cédants de Vente Forcée"), ces Associés Cédants de Vente Forcée devront fournir un avis (un "Avis de Vente Forcée") aux autres Associés (ces autres Associés étant chacun un "Autre Associé" et collectivement les "Autres Associés"), cet avis devra (a) établir (A) que les Associés Cédants de Vente Forcée souhaitent exercer leurs droits selon cet article 7.5.1 par rapport à cette Cession, (B) le nom et l'adresse de l'Acheteur de Vente Forcée, (C) le montant par part sociale et le formulaire de considération (qui devra consister uniquement en numéraire et/ou titres négociables immédiatement) que les Associés Cédants de Vente Forcée propose de recevoir pour leurs Parts Sociales, et (D) des ébauches de documentation d'achat et de vente établissant les termes et conditions de paiement de cette considération et les termes et conditions significatifs de cette vente (l'"Ebauche de Pacte de Vente"); (b) contenir une offre (l'"Offre de Vente Forcée") par l'Acheteur de Vente Forcée d'acheter des Autres Associés toutes leurs Parts Sociales au et soumis au même prix, les termes et conditions offerts aux Associés Cédants de Vente Forcée; et (c) établir la date et le lieu prévus de la clôture de cette vente (une "Clôture de Vente Forcée"), qui (soumis à ces termes et conditions) aura lieu au plus tard trente (30) jours calendrier après la fixation de la Valeur Déterminée (ou cette date ultérieure peut être acceptée par les Associés Cédants de Vente Forcée).

7.5.2 Jusqu'à la délivrance d'un Avis de Vente Forcée, chacun des Autres Associés aura l'obligation (a) de céder toutes ses Parts Sociales (chacune une "Part Sociale de Vente Forcée") conformément à l'Offre de Vente Forcée (la "Cession de Vente Forcée"), cette Offre de Vente Forcée peut être modifiée de temps en temps comme notifié par tout Avis de Vente Forcée ultérieur, à condition que toutes Parts Sociales détenues par les Associés Cédants de Vente Forcée et les Autres Associés soient vendues à l'Acheteur de Vente Forcée lors de la Clôture de Vente Forcée au même prix par part sociale (et le montant principal de titre de dette comme applicable) et forme de contrepartie, et aux mêmes termes et conditions, et à condition cependant que le prix reçu par chacun des Autres Associés ne soit pas inférieure à la Valeur Déterminée (comme défini dans l'article 7.5.4), (b) donner ces engagements, garanties et indemnités incluant toutes clauses restrictives à l'Acheteur de Vente Forcée comme sont garanties par les Associés Cédants de Vente Forcée (à condition que la responsabilité concernée est réparti entre les Autres Associés et les Associés Cédants de Vente Forcée au pro rata de leurs Proportions Concernées) et (c) entreprendre toutes les autres actions nécessaires ou appropriés pour faciliter la réalisation complète de la Cession de Vente Forcée.

7.5.3 L'article 7.4.3(a) s'applique à une Offre de Vente Forcée comme si les Autres Associés sont Titulaires de Droit, les Associés Cédants de Vente Forcée sont chacun un Associé Cédant et l'Acheteur de Vente Forcée est l'Acheteur Tiers.

7.5.4 Pour les besoins de l'article 7.5.2, la Valeur Déterminée sera déterminée par un panel de deux (2) experts indépendants, qui seront internationalement reconnus dans des sociétés bancaires d'investissement ou des experts internationalement reconnus expérimentés dans l'évaluation de sociétés engagées dans les affaires du Groupe. Endéans les dix (10) jours après la date de l'Avis de Vente Forcée, si les Associés déterminent qu'ils ne peuvent pas s'entendre sur l'Offre de Vente Forcée, (a) l'(les) Autre(s) Associé(s) collectivement et (b) les Associés de Vente Forcée collectivement (chacun une "partie") désigneront chacun un (1) expert qui est disposé et capable de gérer cette détermination. Si chaque partie manque de faire cette désignation endéans cette période, alors l'autre partie qui a fait la désignation aura le droit de faire la désignation en son nom. Les experts réaliseront leur détermination aussi rapidement que possible, et la Valeur Déterminée sera la moyenne de la détermination des experts. Cette détermination sera finale et obligatoire. Chaque partie sera responsable pour des frais et dépenses des experts désignée par elle ou en son nom.

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") qui devra consister en au moins cinq (5) membres nommés par une résolution des Associés et divisés en trois catégories, respectivement dénommées "Gérants de Catégorie A", "Gérants de Catégorie B" et "Gérants de Catégorie C" (sans préjudice d'autres désignations des gérants utilisés dans les Statuts). Le Conseil de Gérance sera composée d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A, d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie B et au moins un (1) Gérant de Catégorie C. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés.

8.2 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour n'importe quelle raison par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, à la décision des Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les suivants sont autorisés à représenter et/ou engager la Société:

10.1 par la signature de tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement;

10.2 de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de ce mandataire et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance doit nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des conditions de formabilités et de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Gérance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas toute autre personne) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour participer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir comme représentant pour plus d'un Gérant à une Réunion du Conseil de Gérance. Un ou des Gérants Absents peuvent être représentés par un autre Gérant, à condition que tout Gérant de Catégorie A soit uniquement représenté par un autre Gérant de Catégorie A et que (sans préjudice aux exigences de quorum) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne, ou participent en personne à une Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés (incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B). Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple (incluant au moins le vote positif d'un Gérant de Catégorie B), sauf pour les décisions portant sur les matières réservées listées à l'article 12.5 ci-dessous qui requièrent une majorité simple incluant au moins le vote positif d'un Gérant de Catégorie B et d'un Gérant de Catégorie C.

12.5 Les matières réservées sont les suivantes:

12.5.1 la création ou l'émission, soit en simple ou en séries de transactions relatives de toutes (a) obligations (incluant des obligations obligatoires) (b) options ou (c) autres titres ou instruments;

12.5.2 l'obtention de facilités d'un prêteur d'une partie tierce (qui devra exclure, afin d'éviter tout doute, toute filiale de l'Associé);

12.5.3 la création de toute charge sur toutes parts sociales détenues directement ou indirectement par la Société de n'importe laquelle de ses filiales ou biens matériels de la Société;

12.5.4 la formation ou l'acquisition de toute filiale par la Société;

12.5.5 la vente ou par tout autre moyen la disposition de tous biens de la Société;

12.5.6 tout changement substantiel de la nature des affaires de la Société comme résultat de la vente, l'affectation, la cession ou d'autre disposition départs sociales de la Société;

12.5.7 l'entrée par la Société dans tout (a) partenariat, (b) joint venture ou (c) autre pacte de partage de bénéfice.

12.6 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente en personne à cette réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour les besoins de ces Statuts, considérées comme étant valablement et effectivement conclues à une Réunion

du Conseil de Gérance, nonobstant que moins que le nombre de directeurs (ou leur représentant) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.7 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou en relation à tout Gérant, le Représentant du Gérant) est aussi valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.8 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance devront être signés, et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Les affaires suivantes requièrent le consentement unanime préalable de tous les Associés de la Société:

13.4.1 la réalisation de tout changement dans la forme sociale ou toute réorganisation commerciale de la Société (incluant une fusion, une acquisition, un spin-off ou une liquidation);

13.4.2 toute proposition relative à la liquidation de la Société ou l'un de ses biens respectifs et/ou la nomination de liquidateurs;

13.4.3 la nomination et la dénomination du réviseur d'entreprise agréé, si applicable.

13.5 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les exigences de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi luxembourgeoise, il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés valablement adoptées immédiatement après réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, indépendamment que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre de l'année suivante (toutes dates inclus).

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.

15.2 Chaque année, sous réserve de fonds distribuables suffisants au niveau de la Société et dans la mesure où cela est autorisé par la Loi, ces Statuts et tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés de la Société, le Conseil de Gérance peut proposer que les profits disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer tout montant disponible pour distribution et la détermination de ce montant sera prise par le vote à la majorité des Associés, et sera distribué conformément aux dispositions sur la distribution telles que détaillées dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés et la Société, ou par la décisions unanime des Associés en assemblée générale.

15.4 Le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient retirés de(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise».

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 3.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35677. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187120/1132.

(150208456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

CVI AA Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.531.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVI AA LUX HOLDINGS S.À.R.L. ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189276/9.

(150212268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

TSLE Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.576.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015189000/12.

(150210476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

TSLE HoldCo 1 (A), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.547.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015189001/12.

(150210477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

TSLE Issuer 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.556.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015189002/12.

(150210507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Inline Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 201.520.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 16 novembre 2015:

- 1) Démission du gérant de catégorie A suivant avec effet au 16 novembre 2015: Mr Qi Wang
- 2) Nomination du gérant de catégorie A suivant avec effet au 16 novembre 2015, pour une durée indéterminée:

Mr Fangli Ding, ayant pour adresse privée le 87, Renmin Road, Hutang Town, Wujin District, Changzhou, Jiangsu Province, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour la société

Christiaan F. van Arkel

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2015189497/18.

(150212084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.082.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015189005/12.

(150210478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

UBIK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.889.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2015

Il fut pris acte lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 29 octobre 2015, du changement d'adresse de l'associée, la Société anonyme de droit luxembourgeois Fonciem, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B156311, sise à L - 1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015189006/14.

(150211316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

UHY Fibetrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 35.966.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 juillet 2015 que:

Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à L-8277 Holzem, 9, route de Garnich, a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la société UHY Fibetrust S.à r.l. à Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant à L-8041 Strassen, 91, rue des Romains, qui accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UHY Fibetrust S.à r.l.

Référence de publication: 2015189008/13.

(150211114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.109.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 octobre 2015

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sarl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet au 08 octobre 2015.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015189023/15.

(150210576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Unité Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.688.

Notification du changement d'adresse du siège social de la société:

Le siège de la société a été transféré au Building Serenity- Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015189009/11.

(150210863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Vespa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.504.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 30 octobre 2015

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit, Société à Responsabilité Limitée, (RCS Luxembourg B67895, siège social: 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels clos au 31.03.2016.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour VESPA CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015189014/14.

(150211462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Victoriosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.813.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189015/10.

(150211134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Ellmer & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 21.933.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 21.09.2015 de la société ELLMER & CO SA il a été décidé:

1. l'administrateur Madame Carole Giovannacci sera remplacé par Madame Arlette Siebenaler, née le 27.07.1958 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

2. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz et de Monsieur Michael Ernzerhof jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 21.09.2015, il a été décidé de prolonger le mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

Luxembourg, le 21.09.2015.

Référence de publication: 2015189338/19.

(150212081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Vitale Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.214.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 15 octobre 2015

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit, Société à Responsabilité Limitée, (RCS Luxembourg B67895, siège social: 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels clos au 31.12.2015.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour VITALE CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015189017/14.

(150211487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Vanderplanck Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 96.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015189022/10.

(150210452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

VAT Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.078.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 novembre 2015

- La démission de Mme Rosalba BARETTA de son mandat de gérant C avec effet au 13 août 2015, est acceptée.
- M. Michel LENOIR, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, né le 2 juillet 1961, à Saint-Mard (Belgique), est nommé comme gérant C, avec effet au 14 août 2015, en remplacement de Mme Rosalba BARETTA, pour une durée de deux ans.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

VAT Lux II S.à r.l.

Référence de publication: 2015189025/16.

(150210900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Allenby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.283.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189087/14.

(150211618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

VAT Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,24.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.802.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 19 novembre 2015

- La démission de Madame Rosalba BARRETTA de son mandat de gérant de classe C est acceptée, avec effet au 13 août 2015.

- Monsieur Michel LENOIR, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de classe C de la société, avec effet au 14 août 2015, pour une durée de deux ans.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

VAT Lux III S.à r.l.

Référence de publication: 2015189026/17.

(150210906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Vatoa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique et par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. David SANA a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour VATO A HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015189027/20.

(150210639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

dnA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.178.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 19 novembre 2015

En date du 19 novembre 2015, l'Actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fathi Jerfel, en qualité d'administrateur, avec effet au 19 novembre 2015,

- de nommer Monsieur Jean-Philippe Bianquis, 90 boulevard Pasteur, F-75730 Paris, en qualité d'administrateur, avec effet au 19 novembre 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2016, en remplacement de Monsieur Fathi Jerfel, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour dnA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015189067/17.

(150212398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Vervit Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3833 Schiffflange, 34, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 187.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015189030/10.
(150210271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Vortex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.777.

Par jugement rendu en date du 19 novembre 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme VORTEX HOLDING S.A., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 48777, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat, demeurant à Wickrange.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 10 décembre 2015.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2015189034/21.
(150211210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Energies Tech sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 168.286.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 Octobre 2015

S'est réunie

ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la Société ENERGIES TECH SARL.

L'assemblée, décide à l'unanimité des voix:

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 29 Octobre 2015, que Monsieur Grégory NARDESE, demeurant 8, rue du Royat 54870 Ugny (France), cède à Monsieur François PROIETTO demeurant 10 rue du Royat 54870 Ugny (France), 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient dans la société ENERGIES TECH sàrl.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Monsieur François PROIETTO	100 parts sociales
	100 parts sociales

La démission de Monsieur Grégory NARDESE en tant que gérant administratif et la démission de Monsieur Noël CAILLARD en tant que gérant technique.

La société est engagée en toute circonstance par la signature de l'unique gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Pour extrait
François PROIETTO / Grégory NARDESE / Noël CAILLARD

Référence de publication: 2015189340/23.
(150212606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

CVI CHVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 179.021.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVI CHVF LUX HOLDINGS S.À.R.L. ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189277/10.

(150212280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 170.607.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVI CVF II LUX HOLDINGS S.À.R.L. ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189278/10.

(150212279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

CVI CVF III Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 189.194.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVI CVF III LUX HOLDINGS S.À.R.L. ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189279/10.

(150212290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 170.071.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVI EMCVF LUX HOLDINGS S.À.R.L. ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189280/10.

(150212289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 197.541.

Der Gesellschaftssitz der alleinigen Gesellschafterin CVI GSCF LUX HOLDINGS S.À.R.L., N° du Registre de Commerce: B197538, ist mit Datum vom 1. Oktober 2015 von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt worden.

Référence de publication: 2015189281/10.

(150212312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.
